



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Maladies et parasites

Question écrite n° 5416

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bureau s'inquiète vivement de la propagation du « facteur Edouard », agent biologique qui touche les vignobles. Il se développe durant la seconde fermentation, dite malolactique, sans qu'aucune mesure permettant son éradication ait pu être mise en place. Il demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles recommandations il formule à la veille des vendanges.

### Texte de la réponse

Jusqu'à présent, les études menées pour identifier l'agent responsable de l'anomalie que constitue le « facteur Edouard » n'ont pas abouti. C'est pourquoi, un programme de recherche sur ce phénomène, présenté par l'institut technique de la vigne et du vin a été inscrit au programme interministériel Aliment Demain pour qu'il bénéficie ainsi d'une participation financière de l'État.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bureau Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5416

**Rubrique :** Vin et viticulture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 1993, page 2764

**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 351